

## AMENDEMENT N°2

### Suppression d'un alinéa

#### **Article 14 ter (nouveau)**

*I. – L'article L. 6323-3 du code de la santé publique est ainsi modifié :*

*1° À la fin de la première phrase du deuxième alinéa, les mots :*

*« professionnels de santé » sont remplacés par les mots : « professionnels médicaux et des auxiliaires médicaux » ;*

**Proposition de suppression** de ce premier alinéa qui ne présente pas d'intérêt sauf à penser que les auxiliaires médicaux ne sont que des simples exécutants supplétifs aux « professionnels médicaux ». Ce caractère discriminatoire est méprisant pour les professionnels de santé concernés ainsi mis à l'index.